

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mercredi 13 décembre 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Début de séance : 19 h 20

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; FATON Patrice ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROSIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PRELY Fabrice ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; RIQUOIS Jean-Pierre ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; MARILLIER Mickaël ; PETIT Fabien.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; CAPELLI Sophie à LUSSIANA Eddy ; CLOSCAVET Marie-Claire à MILLET Jacqueline ; DAVID Lauriane à GEAY David ; DEVAUX Catherine à DEPARIS-VINCENT Christelle ; DOUVRE Jacques à RAVIER Pascal ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à PIETRIGA Guy ; LAVRY Dominique à BUCHOT Jean-Yves ; MOREL Denis à LONG Grégoire ; PARIS Robert à VIAL Jacques ; POURCELOT Anaïs à DELORME Carole ; RUDE Bernard à RASSAU Jean-Noël ; ROZEK Evelyne à PROST Philippe VACELET ; Jean-Marie à HUGUES Guy.

Excusés : ARTIGUES Damien ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIÉ Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; FAVIER Jean-Louis (représenté par PETIT Fabien) ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; LARUADE Laurent ; HUGONNET Franck ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; MILLET Michel ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : BANDERIER Dominique ; BIN Richard ; BRIDE Frédéric ; CATTET Jean-Luc ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; LAMARD Philippe ; MOREL Alain ; MORISSEAU Gilles ; NEVERS Jean-Claude ; PAGET Jean-Marie ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : LONG Grégoire.

Le quorum est atteint avec 76 délégués titulaires et 5 délégués suppléants présents pour 96 suffrages exprimés (15 pouvoirs ont été donnés), soit 20 absents pour ce conseil.

1. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 08 novembre 2023](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 08 novembre 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

3. [CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Bureau](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Bureau.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

4. [DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession à l'euro symbolique Terrain pour Maison de Santé à Arinthod](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CÉDER à la Commune d'Arinthod un terrain d'une superficie 997 m² à prélever sur les parcelles cadastrées section G 384, G 673 et G874.

DE FIXER le prix à un euro compte tenu de la vocation de ce terrain qui sera destiné à la construction d'une maison de santé.

DE PASSER outre l'estimation de France Domaine compte tenu de l'intérêt général que représente la construction d'une maison de santé sur le territoire.

DE CHARGER l'étude de Maître DESMARE MEYNAL de la rédaction de l'acte.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à ce dossier notamment le document d'arpentage qui précisera la surface exacte de vente.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. [PERSONNEL - Création de poste au 1er janvier 2024 – Service Assainissement](#)

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CREER, à compter du 1^{er} janvier 2024, un poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe à temps complet (catégorie B).

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. PERSONNEL - Modifications de poste au 1er janvier 2024 – Service Médiathèque

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE TRANSFORMER, à compter du 1^{er} janvier 2024, un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (catégorie C) en un poste d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} classe à temps complet (catégorie B).

DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget chapitre 012.

DE CHARGER Monsieur le Président de mettre en œuvre cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

7. PERSONNEL – Actualisation du tableau des effectifs au 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

3

D'ACTUALISER le tableau des effectifs comme suit :

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
EMPLOI FONCTIONNEL						
Directeur/trice Général(e) des Services (DGS)		TC		1	1	
Directeur Général des Services Techniques (DGST)		TC		1	1	
ADMINISTRATIVE						
Attaché hors classe	A	TC		1	0	
Attaché Principal	A	TC		1	0	
Attaché territorial	A	TC		10	6	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Rédacteur	B	TC		8	8	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	TC		1	0	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	TC		1	0	

Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	TC		3	3	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TC		4	4	
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	28,00	1	0	
Adjoint Administratif	C	TC		10	10	3 Agents en dispo pour convenances perso.
Adjoint Administratif	C	TNC	32,00	1	1	
Adjoint Administratif	C	TNC	29,5	1	1	
Adjoint Administratif	C	TNC	16,00	1	1	
ANIMATION						
Animateur principal 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	
Animateur	B	TC		6	6	
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	28,00	1	1	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TC		4	4	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	17,5	1	0	4
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	TNC	31.31	1	1	
Adjoint d'animation	C	TC		10	8	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,5	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	8,77	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,75	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	21,56	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	17,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,64	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,5	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	26,44	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,9	1	1	

Adjoint d'animation	C	TNC	17,1	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,79	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	8,19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	5,74	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	15	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	21,82	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	28,18	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,81	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	21,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,37	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,63	1	1	5
Adjoint d'animation	C	TNC	14,15	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,98	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,3	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,5	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,69	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,83	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,07	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,5	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	29	1	1	

Adjoint d'animation	C	TNC	15,59	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	31,25	1	1	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	B	TC		2	2	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	B	TNC	31,50	1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	C	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	TNC	17,50	1	1	
Adjoint du Patrimoine principal 2 ^{ème} classe	C	TC		3	3	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		1	0	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	1	6
Educateur de Jeunes Enfants	A	TC		1	1	
Infirmière en Soins Généraux	A	TC		1	0	1 Agent en dispo pour convenances perso.
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	32,73	1	0	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	31,50	1	1	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	26,00	1	0	
Auxiliaire de Puériculture de classe supérieure	B	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	TNC	17,50	1	1	
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	TC		6	6	
SPORTIVE						
Educateur APS principal 1 ^{ère} classe	B	TC		1	1	
TECHNIQUE						

Ingénieur principal	A	TC		1	0	
Ingénieur	A	TC		2	0	
Ingénieur	A	TNC	31,50	1	1	
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	TC		2	2	
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	TC		7	7	
Technicien	B	TC		4	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TNC	33,89	1	1	
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TC		7	4	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	26,00	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	33,5	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	26,29	1	0	7
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	30,00	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	29,5	1	1	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	17,00	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	18,25	1	0	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TNC	33,00	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TC		17	14	
Adjoint technique	C	TNC	18,06	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,07	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	27,56	1	1	

Adjoint technique	C	TNC	23,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	6,00	1	0	
Adjoint technique	C	TNC	25,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,83	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	29,90	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	21,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	18,00	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	17,13	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	TC		1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		5	5	
POLICE MUNICIPALE						
Chef de Service Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	B	TC		2	2	8
Chef de Service Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	B	TC		1	1	
TOTAUX				219	184	

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles :

- **L 332-14** (pour les besoins de continuité de service ou pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire- catégorie A/B/C sauf échelle C1 accessible sans concours)
- **L 332-8 et L 332-9** (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes - catégorie A/B/C ou lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté - catégorie A/B/C)
- **L 332-8 et L 332-9** (pour tous les emplois à temps non-complet inférieur à 50 % d'un temps complet - catégorie A/B/C)
- **L 327-5, L 332-10 et L 332-11** (anciennement article 3-4)
- **L 352-4, L 332-5 et L 332-6** (anciennement contrat article 38)

DE PRÉCISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article L 332-13 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires) ... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base de l'article L 332-23 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur les différents services (catégorie A/B/C) ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles L 332-24, L 332-25 et L 332-26 dans le cadre d'un contrat de projet (catégorie A/B/C). Le contrat de projet est un contrat de droit public qui permet de mener à bien une opération ou un projet identifié en recrutant un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

DE PRÉCISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de Terre d'Émeraude Communauté ;

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

8. DOMAINES ET PATRIMOINE - Cession de parcelles à la Commune d'Arinthod

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE CEDER à l'euro symbolique les parcelles cadastrées OG n°940 d'une superficie de 286m² et ZH n°516 d'une superficie de 2m²

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à la décision, notamment l'acte notarié.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

9. SICTOM de Lons le Saunier – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune de PRESILLY au SICTOM de Lons le Saunier :

PRESILLY	CAZOT Géraldine	6 rue du monument 39270 PRESILLY
	GAY Martial	2 rue de l'école 39270 PRESILLY
BEFFIA	MERCKY Thomas	11 rue pellapussia 39270 BEFFIA
	VIAL Jacques	12 rue de l'Ecole 39 270 BEFFIA

DE PRÉCISER que les représentants des autres communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

10. SICTOM du HAUT JURA – Modification des représentants de la Communauté de communes au comité syndical

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DÉSIGNER les délégués suivants pour la Commune d'ÉTIVAL au SICTOM du Haut Jura :

ÉTIVAL	RIO Isabelle	325 Rte de Beauregard Les Ronchaux ETIVAL
	PIARD Patrick	450 Rte de Saint-Claude Les Ronchaux ETIVAL

DE PRÉCISER que les représentants des autres communes désignés le 04 septembre 2020 restent inchangés.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions*

11. ORDURES MENAGERES – Campings collectés en régie : Tarifs 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE DÉFINIR tel que récapitulé ci-dessous, 5 périodes de collecte pour la saison 2024, ainsi qu'un taux d'occupation des emplacements lié aux taux de remplissage de l'année N-1 ainsi qu'au classement par étoile des campings par période, taux qui sera retenu pour l'application de la redevance :

10

Périodes de collecte	Taux d'occupation des emplacements de campings 1 et 2 étoiles	Taux d'occupation des emplacements de campings 3, 4 ou 5 étoiles
1 ^{er} Avril au 30 avril 2024 (4 semaines)	5%	5%
1 ^{er} Mai au 31 Mai 2024 (4 semaines)	10%	25%
1 ^{er} juin au 30 juin 2024 (5 semaines)	20%	30%
1 ^{er} Juillet au 31 Août 2024 (9 semaines)	100%	100%
1 ^{er} septembre au 30 septembre 2024 (4 semaines)	20%	40%

DE FIXER pour la collecte estivale 2024 (du 1^{er} Avril au 30 septembre), les tarifs de la redevance spécifique comme suit :

Fréquence	Tarif / emplacement
2 ramassages (1 gris – 1 bleu) / semaine	5,69 €
3 ramassages (2 gris – 1 bleu) / semaine	6,12 €
4 ramassages (3 gris – 1 bleu) / semaine	6,56 €
5 ramassages (4 gris – 1 bleu) / semaine	6,97 €
6 ramassages (5 gris – 1 bleu) / semaine	7,49 €

7 ramassages (6 gris – 1 bleu) / semaine	7,89 €
--	--------

DE DIRE que les campings devront définir avant le démarrage de chaque période, la fréquence de collecte retenue pour celle-ci, qui ne pourra pas changer pendant la période considérée

DE DIRE qu'une demande d'un 2^{ème} ramassage hebdomadaire des bacs bleus de la part d'un camping pour l'une et/ou l'autre des 5 périodes susvisées sera facturée au prix de la levée fixé pour la redevance spéciale,

DE DIRE que toute collecte devant s'effectuer avant ou après les périodes de collecte définies ci-dessus, sera également facturé au prix de la levée fixé pour la redevance spéciale,

5,69 €uros par emplacement/semaine pour 2 ramassages par semaine (1 Gris-1 Bleu),
 6,12 €uros par emplacement/semaine pour 3 ramassages par semaine (2 Gris-1 Bleu),
 6,56 €uros par emplacement/semaine pour 4 ramassages par semaine (3 Gris-1 Bleu),
 6,97 €uros par emplacement/semaine pour 5 ramassages par semaine (4 Gris-1 Bleu),
 7,49 €uros par emplacement/semaine pour 6 ramassages par semaine (5 Gris-1 Bleu),
 7,89 €uros par emplacement/semaine pour 7 ramassages par semaine (6 Gris-1 Bleu),

DE DIRE que les tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

12. Redevance Spéciale d'enlèvement des déchets 2024 – Territoire desservi par la régie de collecte

11

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER comme suit le tarif de redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères et des déchets recyclables :

Volume du Bac	Déchets non recyclables (Bacs gris)		Déchets recyclables (Bacs bleus)	
	Prix à la levée	Forfait de la redevance annuelle (collecte hebdomadaire)	Prix à la levée	Forfait de la redevance annuelle (Collecte bimensuelle)
120 Litres	4,33 €	224,95 €	2,60 €	67,50 €
180 Litres	6,49 €	337,40 €	3,89 €	101,20 €
240 Litres	8,65 €	449,90 €	5,19 €	135,00 €
340 Litres	12,27 €	637,90 €	7,35 €	191,20 €
500 Litres	18,02 €	937,25 €	10,82 €	281,20 €
600 Litres	21,63 €	1 124,70 €	12,98 €	337,40 €
750 Litres	27,04 €	1 405,90 €	16,22 €	421,80 €
1000 Litres	36,05 €	1 874,50 €	21,63 €	562,35 €

DE DIRE que le tarif à la levée sera également appliqué pour la collecte estivale supplémentaire effectuée pour certains usagers, ainsi que pour la collecte estivale des bacs communaux installés sur les plages, marchés estivaux, aires de camping-cars,

DE DIRE que les tarifs prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2024,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

13. SICTOM LONS - Redevance des ordures ménagères et déchets assimilés – Année 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères et déchets assimilés (R.E.O.M) tels qu'ils figurent ci-dessus,

DE DELEGUER la facturation de la R.E.O.M au SICTOM qui, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, gèrera la facturation annuelle en mars 2024 conformément à la convention signée le 25 janvier 2022 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

DE DIRE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2024

- ▶ **En recettes : c/ 70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères**
- ▶ **En dépenses : c/ 611 - Contrats de prestations de service.**

DE CHARGER Monsieur le Président de signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

14. ASSAINISSEMENT – Résiliation de la convention de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine à compter du 1er janvier 2024

12

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PROCEDER à la résiliation des conventions de délégation pour l'exercice de la compétence assainissement collectif avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine à compter du 1^{er} janvier 2024.

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette décision aux Présidents du SIAVD et du SIEA de la Mercantine.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

15. ASSAINISSEMENT – Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

16. ASSAINISSEMENT – Tarifs du Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter du 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Contrôles sur les nouvelles installations ANC (neuves ou à réhabiliter)	Tarifs en vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2024
Contrôle de conception et implantation	192 € TTC (*) 0€ <i>(*) s'il s'agit d'une réhabilitation (mise en conformité) d'une installation ANC</i>
Contrôle de bonne exécution	0 €
Contre-visite	50 € TTC
Contrôles sur les installations ANC existantes	
Contrôle de bon fonctionnement (CBF)	192 € TTC par installation <i>échelonnés selon la périodicité retenue soit</i> Une redevance annuelle de 32 € TTC/an par installation
Diagnostic immobilier	192 € TTC

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette délibération aux communes, aux syndicats, aux sociétés assurant la facturation de l'eau potable ayant approuvé les conventions de prestations de service pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement non collectif (CBF), lors de l'émission des factures d'eau potable.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 96 votants – 96 pour - 0 contre - 0 abstentions

13

17. ASSAINISSEMENT – Tarifs du coût de traitement des matières de vidange à compter du 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER le tarif à 20 € HT par m³ de matière de vidange réceptionné à compter du 1^{er} janvier 2024.

19 h 42 Départ de Madame Evelyne GUILLOT

La proposition est mise au vote :

Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

18. ASSAINISSEMENT - Tarifs du coût de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) à compter du 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2024 le montant de la PFAC « domestique » à 2 000 € TTC par logement, sans dégressivité pour un immeuble comportant plusieurs logements, y compris lorsque plusieurs logements font l'objet d'un raccordement unique.

DE FIXER à compter du 1^{er} janvier 2024 le montant de la PFAC « assimilée domestique » à 2 000 € TTC par installation dont le raccordement génère des eaux usées assimilées domestiques (locaux industriels, commerciaux, artisanaux ou tertiaires, etc...).

La proposition est mise au vote :

Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

19. ASSAINISSEMENT – Tarifs du coût du contrôle de branchement, à la demande des propriétaires, à compter du 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'INSTAURER un tarif de contrôle de branchement à la demande des propriétaires, notamment dans le cadre des ventes immobilières harmonisé sur l'ensemble du territoire.

DE FIXER ce tarif à 150€ TTC par logement contrôlé à compter du 1^{er} janvier 2024.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions*

20. ASSAINISSEMENT – Redevances d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE FIXER les montants des redevances d'assainissement collectif suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Redevance AC	Part fixe HT	Part variable HT
Immeuble générant des eaux usées domestiques		
Maison et logement d'habitation « Standard » Y compris les résidences secondaires.	90,64 € par logement / an	1,60 € /m ³
Gîte, chalet, Airbnb et autre hébergement individuel locatif.	90,64 € par hébergement / an	1,60 € /m ³
Etablissements industriels, artisanaux, commerciaux et tertiaires générant des eaux usées assimilées domestiques		
Etablissement industriel, artisanal, commercial et tertiaire « Standard »	90,64 € par établissement / an	1,60 € /m ³
Villages vacances, structures d'hébergement collectif ou groupé en lien avec une activité touristique saisonnière.	45,32 € par hébergement / an	1,60 € /m ³
Campings	13,64 € par emplacement autorisé / an	1,60 € /m ³
Port de plaisance et de pêche	6,82 € par anneau /an	1,60 € /m ³

DE PRÉCISER que s'agissant de la Délégation de Service Public conclue avec la Sogedo, les montants des redevances définis ci-dessus (part fixe et part variable) seront répartis entre la Collectivité et l'entreprise dans les conditions du contrat de délégation signé, en particulier en appliquant l'actualisation des tarifs sur la part du délégataire.

DE FIXER les forfaits suivants :

- Pour les bâtiments à usage agricole ne comportant qu'un seul compteur d'eau potable pour l'exploitation et le logement d'habitation, la consommation estimée sera effectuée sur la base de **120 m³** par logement pour l'année.
- Pour un immeuble alimenté par une source autre que le réseau public d'eau potable, en l'absence de dispositifs de comptage, de justification de la conformité des dispositifs de comptage à la réglementation ou de transmission des relevés, la consommation estimée sera effectuée sur la base de **120 m³** par logement pour l'année.

DE CHARGER Monsieur le Président de notifier cette délibération aux communes, aux syndicats, aux sociétés assurant la facturation de l'eau potable ayant approuvé les conventions de prestations de service pour la facturation, l'encaissement et le reversement de la redevance d'assainissement collectif, lors de l'émission des factures d'eau potable.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

21. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station d'épuration) sur la commune de GIGNY-SUR-SURAN – Demande de subvention DETR

15

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention DETR au taux de 22% représentant un montant de 212 829,78 €.

DE CONFIRMER que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de l'autofinancement.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

22. Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Chavéria – Demande de subvention DETR

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention DETR au taux de 23% représentant un montant de 190 440,50 €.

DE CONFIRMER que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de l'autofinancement.

La proposition est mise au vote :

*Résultats : **95 votants – 95 pour** - 0 contre - 0 abstentions*

23. SUBVENTIONS - Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement d'ORGELET – Demande de DETR

LE PRÉSIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention DETR au taux de 28% représentant un montant de 160 770,51 €.

DE CONFIRMER que la part non couverte par les subventions sera prise en charge par Terre d'Émeraude Communauté au titre de l'autofinancement.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

24. Transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Moirans-en-Montagne - Travaux rue des Sports à Moirans-en-Montagne

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Moirans-en-Montagne pour les travaux rue des Sports programmés en 2024 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces à intervenir sur ce dossier.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

25. CDTCEAC - Approbation de la convention liant la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche Comté & Terre d'Émeraude communauté

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention liant la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche Comté et Terre d'Émeraude Communauté,

16

DE DIRE que les recettes seront inscrites au budget 2024,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention relative à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 95 votants – 95 pour - 0 contre - 0 abstentions

19 h 54 Départ de Monsieur Stéphane BELLAT

26. CULTURE – CTDCEAC – 1ère année – 3ème convention – répartition financière

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER la répartition financière pour la première année, dans le cadre de la CTDCEAC conclue entre Terre d'Émeraude communauté et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, comme suit :

Structure / association	Montant attribué
Festival pour l'enfant Idéklic	4 000€
Association Adapemont	3 000€
Ecole de Musique Jura Sud	3 000€

Festival Noël au Pays du Jouet	2 000€
Musée du Jouet	2 000€
Réseau des médiathèques intercommunales	2 000€
Théâtre de la Petite Montagne	2 500€
Ecole de Clairvaux-Les-Lacs	1 500€
TOTAL	20 000€

D'APPROUVER la mise en place de conventions financières avec chacune des associations et structures susvisées,

DE DIRE que les crédits et recettes seront inscrits au budget 2024

DE CHARGER Monsieur le Président de la signature de tous les documents permettant la mise en œuvre de cette opération ainsi que tout avenant

La proposition est mise au vote :

Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstentions

27. MUSEE DU JOUET - Détermination des prix des produits vendus à la boutique physique et sur la boutique en ligne www.boutique-jouet.com

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les tarifs de la boutique physique du musée du Jouet et de la boutique en ligne www.boutique-jouet.com.

DE CHARGER Monsieur le Président de valider les tarifs des produits vendus à la boutique physique du musée du Jouet et à la boutique en ligne www.boutique-jouet.com, fixés par le régisseur du musée du Jouet.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstentions

28. MUSEE DU JOUET - Révision de certains tarifs d'entrée à compter du 1er janvier 2024 et des tarifs groupes à compter du 15 juillet 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du musée du Jouet, à compter du 1^e janvier 2024 et pour les groupes, du 15 juillet 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstentions

29. ZAE Les Quarrés – acquisition de parcelles communales

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACQUÉRIR les parcelles précitées appartenant à la Commune de Moirans-en-Montagne concernées par le projet de création de la zone des Quarrés pour un montant d'1 euro.

DE CHARGER Monsieur le Président ou un de ses représentants de signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

DE DÉSIGNER l'étude de Maître Klein-Maire pour la rédaction des actes notariés.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstentions

30. LOI CLIMAT ET RESILIENCE - Consultation propriétaires et occupants

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VALIDER le listing joint lors de l'envoi des documents de séance,

DE TRANSMETTRE le listing aux services de l'Etat,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout document relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 94 votants – 93 pour - 0 contre - 1 abstention

31. MULTIVOLT - Approbation de la convention liant DECA BFC & Terre d'Émeraude communauté

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention, liant l'incubateur DECA-BFC et Terre d'Émeraude Communauté,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2024 et 2025,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention relative à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du bureau communautaire.

Madame Rachel BOURGEOIS ne prend pas part au vote

La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 92 pour - 0 contre - 1 abstention

32. SUBVENTIONS - Approbation de la convention liant TECBOIS & Terre d'Émeraude communauté

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER les termes de la convention liant la plateforme TECBOIS et Terre d'Émeraude Communauté,

DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget 2024,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer cette convention relative à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant après avis du bureau communautaire.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 94 votants – 94 pour - 0 contre - 0 abstentions

33. Participation des collectivités extérieures aux frais scolaires 2022 écoles pôle Orgelet et pôle Arinthod

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le montant de la participation de la Communauté de Communes Porte du Jura, aux frais de fonctionnement des écoles du territoire tels qu'indiqués ci-dessus pour l'année scolaire 2022,

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

20 h 14 Départ de Monsieur Patrick ANDREY

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

34. FONDS CHÊNE - Adhésion à un groupement de commandes dans le cadre d'un plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le projet de convention de groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de service et de fournitures nécessaires à l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et en particulier du bâti scolaire.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention, ses avenants après avis du Bureau et tout document afférent.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

35. NATURA 2000 - Poursuite de l'animation du site « Petite Montagne du Jura » en 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

19

DE POURSUIVRE en 2024 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,

D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à l'animation 2024 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » et le plan de financement suivants :

DEPENSES prévisionnelles TTC		RECETTES prévisionnelles TTC	
Rémunérations		Région BFC gestionnaire :	
Frais professionnels	144 832 €	Subvention Europe (80%)	115 866 €
Prestations		Subvention Etat (20%)	28 966 €
Coûts indirects			
Total	144 832 €	Total	144 832 €

D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2024,

DE SOLLICITER auprès des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal, par l'intermédiaire de la Région Bourgogne Franche-Comté,

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement, de la transition écologique et énergétique, Jean-Paul DUTHION, et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

36. Attribution fonds de concours d'investissement à la commune d'Orgelet – Création d'un espace partagé

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune d'Orgelet d'un montant de 200 000,00 € pour son projet de création d'un espace partagé, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 1 081 889,67 € HT,
Les crédits de ce fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 92 pour – 0 contre – 1 abstention

37. Attribution fonds de concours d'investissement à la commune de Clairvaux les Lacs – Création d'une maison des associations

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours d'investissement à la commune de Clairvaux les Lacs d'un montant de 112 000,00 € pour son projet de création d'une maison des associations, dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 472 401,82 € HT,
Les crédits de ce fonds de concours sont inscrits au budget principal en section d'investissement au compte 2041412.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 92 pour – 0 contre – 1 abstention

38. Attributions de Compensation (AC) Définitives 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ARRETER le montant des Attributions de Compensations Définitives 2023 ainsi :

Communes	Attributions de Compensation Définitives Globales 2023 en €	Attributions de Compensation Définitives Fonctionnement 2023 en €	Attributions de Compensation Définitives Investissement 2023 en €
ALIEZE	9 831,96 €	9831,96 €	0,00 €
ANDELOT-MORVAL	14 759,00 €	11 339,00 €	3 420,00 €
ARINTHOD	214 067,41 €	206 330,14 €	7 787,27 €
AROMAS	28 035,00 €	19 890,00 €	8 145,00 €
BAREZIA-SUR-L'AIN	107 137,02 €	107 137,02 €	0,00 €
BEFFIA	952,19 €	952,19 €	0,00 €
BLYE	11 684,38 €	11 684,38 €	0,00 €
BOISSIA	54 849,16 €	54 849,16 €	0,00 €
BONLIEU	12 982,98 €	12 982,98 €	0,00 €

BROISSIA	3 736,92 €	2 046,92 € €	1 690,00 €
CERNON	296 022,00 €	288 701,00 €	7 321,00 €
CHAILLEUSE	16 130,90 €	16 130,90 €	0,00 €
CHAMBERIA	3 798,87 €	3 798,87 €	0,00 €
CHANCIA	25 492,00 €	25 492,00 €	0,00 €
CHARCHILLA	12 444,00 €	12 444,00 €	0,00 €
CHARCIER	4 667,39 €	4 667,39 €	0,00 €
CHAREZIER	10 230,18 €	10 230,18 €	0,00 €
CHARNOD	1 471,00 €	1 024,00 €	447,00 €
CHATEL-DE-JOUX	-9 299,00 €	-9 299,00 €	0,00 €
CHATILLON	5 815,76 €	5 815,76 €	0,00 €
CHAVERIA	7 119,94 €	7 119,94 €	0,00 €
CHEVROTAINE	-235,40 €	-235,40 €	0,00 €
CLAIRVAUX-LES-LACS	49 996,96 €	58 833,42 €	-8 836,46 €
COGNA	18 483,70 €	18 483,70 €	0,00 €
CONDES	37 533,00 €	36 998,00 €	535,00 €
CORNOD	10 124,00 €	6 832,00 €	3 292,00 €
COURBETTE	-1 868,82 €	-1 868,82 €	0,00 €
COYRON	-1 152,00 €	-1 152,00 €	0,00 €
CRENANS	-5 863,00 €	-5 863,00 €	0,00 €
CRESSIA	9 991,18 €	9 991,18 €	0,00 €
DENEZIERES	4 062,36 €	4 062,36 €	0,00 €
DOMPIERRE-SUR-MONT	15 485,01 €	15 485,01 €	0,00 €
DOUCIER	21 666,77 €	21 666,77 €	0,00 €
DRAMELAY	3 163,00 €	1 966,00 €	1 997,00 €
ECRILLE	969,66 €	969,66 €	0,00 €
ETIVAL	-13 538,00 €	-13 538,00 €	0,00 €
FONTENU	4 790,81 €	4 790,81 €	0,00 €
GENOD	2 825,00 €	1 814,00 €	1 011,00 €
GIGNY	23 320,00 €	19 464,00 €	3 856,00 €
HAUTECOUR	22 871,15 €	22 871,15 €	0,00 €
JEURRE	3 280,00 €	3 280,00 €	0,00 €
La BOISSIERE	6 493,00 €	4 206,00 €	2 287,00 €
La FRASNEE	2 013,56 €	2 013,56 €	0,00 €
LARGILLAY-MARSONNAY	41 980,65 €	41 980,65 €	0,00 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281,00 €	111 281,00 €	0,00 €
LECT	55 959,00 €	55 959,00 €	0,00 €
Les CROZETS	-1 537,00 €	-1 537,00 €	0,00 €
MAISOD	17 034,00 €	17 034,00 €	0,00 €
MARIGNA-SUR-VALOUSE	7 233,00 €	4 673,00 €	2 560,00 €
MARNEZIA	1 027,01 €	1 027,01 €	0,00 €
MARTIGNA	-6 120,00 €	-6 120,00 €	0,00 €
MENETRUX-EN-JOUX	3 555,16 €	3 555,16 €	0,00 €
MERONA	-129,77 €	-129,77 €	0,00 €

MESNOIS	11 292,95 €	11 292,95 €	0,00 €
MEUSSIA	36 133,00 €	36 133,00 €	0,00 €
MOIRANS-EN-MONTAGNE	344 503,69 €	344 503,69 €	0,00 €
MONNETAY	1 932,00 €	1 366,00 €	566,00 €
MONTCUSEL	13 644,00 €	13 644,00 €	0,00 €
MONTFLEUR	6 142,39 €	4 660,39 €	1 482,00 €
MONTLAINIA	21 623,00 €	15 487,00 €	6 136,00 €
MONTREVEL	22 298,00 €	20 413,00 €	1 885,00 €
MOUTONNE	3 485,56 €	3 485,56 €	0,00 €
NANCUISE	10 227,05 €	10 227,05 €	0,00 €
NOGNA	13 511,76 €	13 511,76 €	0,00 €
ONOZ	104 251,67 €	104 251,67 €	0,00 €
ORGELET	476 301,42 €	476 301,42 €	0,00 €
PATORNAY	29 616,12 €	29 616,12 €	0,00 €
PIMORIN	20 247,11 €	20 247,11 €	0,00 €
PLAISIA	5 358,07 €	5 358,07 €	0,00 €
POIDS-DE-FIOLE	10 692,32 €	10 692,32 €	0,00 €
PONT-DE-POITTE	167 203,01 €	167 203,01 €	0,00 €
PRESILLY	3 560,46 €	3 560,46 €	0,00 €
REITHOUSE	284,63 €	284,63 €	0,00 €
ROTHONAY	11 037,54 €	11 037,54 €	0,00 €
SAINT-HYMETIERE-SUR-VALOUSE	16 543,00 €	10 780 ,00 €	5 763,00 €
SAINT-MAUR	8 009,33 €	8 009,33 €	0,00 €
SAINT-MAURICE-CRILLAT	4 716,00 €	4 716,00 €	0,00 €
SARROGNA	7 379,47 €	7 379,47 €	0,00 €
SAUGEOT	753,97 €	753,97 €	0,00 €
SONGESON	1 114,90 €	1 114,90 €	0,00 €
SOUCIA	16 447,95 €	16 447,95 €	0,00 €
THOIRETTE-COISIA	84 723,18 €	79 806,48 €	4 916,70 €
THOIRIA	5 027,03 €	5 027,03 €	0,00 €
TOUR-DU-MEIX	82 812,91 €	82 812,91 €	0,00 €
UXELLES	3 733,14 €	3 733,14 €	0,00 €
VAL SURAN	66 233,00 €	56 029,00 €	10 204,00 €
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	22 666,00 €	14 644,00 €	8 022,00 €
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	39 899,00 €	39 899,00 €	0,00 €
VERTAMBOZ	2 261,42 €	2 261,42 €	0,00 €
VESCLES	31 962,00 €	29 008,00 €	2 954,00 €
VILLARDS-D'HERIA	10 649,00 €	10 649,00 €	0,00 €
VOSBLES-VALFIN	21 637,00 €	15 113,00 €	6 524,00 €
TOTAL	3 016 898,10 €	2 933 783,59 €	83 114,51 €

D'AUTORISER Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

39. Attributions de Compensation (AC) Provisoires 2024

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ARRETER le montant des Attributions de Compensations Provisoires 2024 ainsi :

Communes	Attributions de Compensation Provisoires Fonctionnement 2024 en €	Attributions de Compensation Provisoires Investissement 2024 en €	Attributions de Compensation Provisoires Globales 2024 en €
ALIEZE	9 831,96 €		9 831,96 €
ANDELOT-MORVAL	11 363,00 €	3 391,00 €	14 754,00 €
ARINTHOD	206 372,14 €	7 685,27 €	214 057,41 €
AROMAS	19 946,00 €	8 076,00 €	28 022,00 €
BAREZIA SUR AIN	107 137,02 €		107 137,02 €
BEFFIA	952,19 €		952,19 €
BLYE	11 684,38 €		11 684,38 €
BOISSIA	54 849,16 €		54 849,16 €
BONLIEU	12 982,98 €		12 982,98 €
BROISSIA	2 058,92 €	1 676,00 €	3 734,92 €
CERNON	288 751,00 €	7 259,00 €	296 010,00 €
CHAILLEUSE	16 130,90 €		16 130,90 €
CHAMBERIA	3 798,87 €		3 798,87 €
CHANCIA	25 492,00 €		25 492,00 €
CHARCHILLA	12 444,00 €		12 444,00 €
CHARCIER	4 667,39 €		4 667,39 €
CHAREZIER	10 230,18 €		10 230,18 €
CHARNOD	1 027,00 €	444,00 €	1 471,00 €
CHATEL DE JOUX	-9 299,00 €		-9 299,00 €
CHATILLON	5 815,76 €		5 815,76 €
CHAVERIA	7 119,94 €		7 119,94 €
CHEVROTAINE	-1 499,35 €		-1 499,35 €
CLAIRVAUX LES LACS	5 487,11 €	-8 836,46 €	-3 349,35 €
COGNA	18 483,70 €		18 483,70 €
CONDES	37 001,00 €	530,00 €	37 531,00 €
CORNOD	6 854,00 €	3 264,00 €	10 118,00 €
COURBETTE	-3 578,88 €		-3 578,88 €
COYRON	-1 152,00 €		-1 152,00 €
CRENANS	-5 863,00 €		-5 863,00 €
CRESSIA	9 991,18 €		9 991,18 €
DENEZIERES	4 062,36 €		4 062,36 €
DOMPIERRE SUR MONT	15 845,01 €		15 845,01 €
DOUCIER	21 666,77 €		21 666,77 €
DRAMELAY	1 974,00 €	1 187,00 €	3 161,00 €
ECRILLE	969,66 €		969,66 €
ETIVAL	-13 538,00 €		-13 538,00 €
FONTENU	4 790,81 €		4 790,81 €

GENOD	1 821,00 €	1 003,00 €	2 824,00 €
GIGNY	19 491,00 €	3 824,00 €	23 315,00 €
HAUTECOUR	22 871,15 €		22 871,15 €
JEURRE	3 280,00 €		3 280,00 €
LA BOISSIERE	4 222,00 €	2 268,00 €	6 490,00 €
LA FRASNEE	2 013,56 €		2 013,56 €
LARGILLAY MARSONNAY	41 980,65 €		41 980,65 €
LAVANCIA-EPERCY	111 281,00 €		111 281,00 €
LECT	55 959,00 €		55 959,00 €
LES CROZETS	-1 537,00 €		-1 537,00 €
MAISOD	17 034,00 €		17 034,00 €
MARIGNA SUR VALOUSE	4 691,00 €	2 538,00 €	7 229,00 €
MARNEZIA	1 027,01 €		1 027,01 €
MARTIGNA	-6 120,00 €		-6 120,00 €
MENETRUX EN JOUX	3 555,16 €		3 555,16 €
MERONA	-390,00 €		-390,00 €
MESNOIS	11 292,95 €		11 292,95 €
MEUSSIA	36 133,00 €		36 133,00 €
MOIRANS EN MONTAGNE	344 503,69 €		344 503,69 €
MONNETAY	1 370,00 €	561,00 €	1 931,00 €
MONTCUSEL	13 644,00 €		13 644,00 €
MONTFLEUR	4 670,39 €	1 469,00 €	6 139,39 €
MONTLAINIA	15 530,00 €	6 084,00 €	21 614,00 €
MONTREVEL	20 426,00 €	1 869,00 €	22 295,00 €
MOUTONNE	3 485,56 €		3 485,56 €
NANCUISE	10 227,05 €		10 227,05 €
NOGNA	13 511,76 €		13 511,76 €
ONOZ	104 251,67 €		104 251,67 €
ORGELET	476 301,42 €		476 301,42 €
PATORNAY	29 616,12 €		29 616,12 €
PIMORIN	20 247,11 €		20 247,11 €
PLAISIA	5 358,07 €		5 358,07 €
POIDS DE FIOLE	10 692,32 €		10 692,32 €
PONT DE POITTE	167 203,01 €		167 203,01 €
PRESILLY	3 560,46 €		3 560,46 €
REITHOUSE	284,63 €		284,63 €
ROTHONAY	11 037,54 €		11 037,54 €
SAINT HYMETIERE	10 820,00 €	5 714,00 €	16 534,00 €
SAINT MAUR	8 009,33 €		8 009,33 €
SAINT MAURICE CRILLAT	4 716,00 €		4 716,00 €
SARROGNA	7 379,47 €		7 379,47 €
SAUGEOT	753,97 €		753,97 €
SONGESON	1 114,90 €		1 114,90 €
SOUCIA	16 447,95 €		16 447,95 €
THOIRETTE	79 827,48 €	4 890,70 €	84 718,18 €
THOIRIA	5 027,03 €		5 027,03 €
TOUR DU MEIX	82 812,91 €		82 812,91 €
UXELLES	3 733,14 €		3 733,14 €
VAL SURAN	56 100,00 €	10 117,00 €	66 217,00 €
VALZIN	14 699,00 €	7 954,00 €	22 653,00 €
VAUX LES SAINT CLAUDE	39 899,00 €		39 899,00 €
VERTAMBOZ	2 261,42 €		2 261,42 €
VESCLES	29 028,00 €	2 929,00 €	31 957,00 €
VILLARDS D'HERIA	10 649,00 €		10 649,00 €
VOSBLES VALFIN	15 158,00 €	6 469,00 €	21 627,00 €
TOTAL	2 877 813,04 €	82 365,51 €	2 960 178,55 €

D'AUTORISER Monsieur le Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions

40. Transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement suite à transfert de l'exercice de la compétence assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) et du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SIEA) de la Mercantine

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement, les actifs et les passifs, du SIAVD et du SIEA de la Mercantine concernant son budget assainissement au budget 75200_Assainissement collectif de Terre d'Émeraude Communauté.

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 71 pour – 2 contre – 20 abstentions

41. Budget Principal – Décision modificative n°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739211 - Attributions de compensation	- €	58 580,00 €	- €	- €
TOTAL D 014 - Atténuations de produits	- €	58 580,00 €	- €	- €
D-66111 - Charges financières	- €	30 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 66 - Charges financières	- €	30 000,00 €	- €	- €
R-752 - Revenus des immeubles	- €	- €	- €	88 580,00 €
TOTAL R 73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	88 580,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	88 580,00 €	- €	88 580,00 €
Total Général		88 580,00 €		88 580,00 €

25

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions

42. Budget Annexe Assainissement – Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie...)	7 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 014 - Atténuations de produits	7 000,00 €	- €	- €	- €
D-66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- €	20 000,00 €	- €	- €
TOTAL D 66 - Charges financières	- €	20 000,00 €	- €	- €
R-773 - Mandats annulés (sur ex antérieurs)	- €	- €	- €	8 200,00 €
R-778 - Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €	4 800,00 €
TOTAL R 77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	13 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 000,00 €	20 000,00 €	- €	13 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D- 1641 - Emprunts en euros	- €	70 000,00 €	- €	- €
TOTAL D-16 - Emprunts et dettes assimilés	- €	70 000,00 €	- €	- €
D-2313 - Constructions	70 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 23 - Immobilisations en cours	70 000,00 €	- €	- €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT	70 000,00 €	70 000,00 €	- €	- €
Total Général		13 000,00 €		13 000,00 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

43. Budget Annexe Chaufferie bois – Décision modificative n°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°2

26

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 -Fournitures non stockables - électricité	2 124,30 €	- €	- €	- €
TOTAL D 011 - Charges à caractère général	2 124,30 €	- €	- €	- €
D-661122 -Montant des ICNE de l'exercice n-1	- €	2 124,30 €	- €	- €
TOTAL D 66 - Charges financières	- €	2 124,30 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	2 124,30 €	2 124,30 €	- €	- €
Total Général		- €		- €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

*La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions*

44. Budget Annexe Musée du Jouet – Décision modificative n°2

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2051 -Concessions et droits similaires	- €	4 700,00 €	- €	- €
TOTAL D 20 - Immobilisations incorporelles	- €	4 700,00 €	- €	- €
R-1312 - Région	- €	- €	- €	4 700,00 €
TOTAL R 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	4 700,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	4 700,00 €	- €	4 700,00 €
Total Général		- €		- €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions

45. Budget Annexe Centre Uxelles – Décision modificative n°3

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 -Fournitures non stockables - électricité	1 657,00 €	- €	- €	- €
TOTAL D 65 - Autres charges de gestion courante	1 657,00 €	- €	- €	- €
D-65811 -Droits d'utilisation - informatique en nuage	- €	1 447,00 €	- €	- €
TOTAL D 65 - Autres charges de gestion courante	- €	1 447,00 €	- €	- €
D-66111 - Intérêts réglés à l'échéance	- €	145,00 €	- €	- €
D-661122 - Montant des ICNE de l'exercice n-1	- €	65,00 €		
TOTAL D 66 - Charges financières	- €	210,00 €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 657,00 €	1 657,00 €	- €	- €
Total Général		- €		- €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions

46. Budget Annexe ZA Intercommunales – Décision modificative n°1

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE VOTER la modification de crédits telle qu'exposée ci-dessous et référencée dans la décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-66111 -Intérêts à l'échéance		3 600,00 €		
D-661121 -Montant des ICNE de l'exercice		2 655,00 €		
D-661122 -Montant des ICNE de l'exercice n-1	- €	1 077,00 €	- €	- €
TOTAL D 66 - Charges financières	- €	5 178,00 €	- €	- €
R-7015 - Ventes de terrains aménagés				5 178,00 €
TOTAL R 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			- €	5 178,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- €	5 178,00 €	- €	5 178,00 €
Total Général		5 178,00 €		5 178,00 €

D'AUTORISER le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

47. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2023 – Budget Principal

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2023 (BP+DM+RAR 2022)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations corporelles	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation cadastrale	522 808,00 €	130 702,00 €
	2031 - Frais d'études	823 051,00 €	205 762,75 €
	2051 - Concessions et droits similaires	150 867,00 €	37 716,75 €
204 – Subventions d'équipement versées	2041412 – Communes membres du GFP – Bâtiments et Installations	925 298,25 €	231 324,56 €
	204182 – Autres org publics – Bâtiments et installations	4 685,00 €	1 171,25 €
	20422 – Subv. pers. Droit privé-Bâtiments et Installations	152 247,00 €	38 061,75 €

	2046 – Attributions de compensation d'investissement	91 951,00 €	22 987,75 €
21- Immobilisations Corporelles	2111 – Terrains nus	20 000,00 €	5 000,00 €
	2115 – Terrains bâtis	50 000,00 €	12 500,00 €
	2128 – Autres agencements et aménagements de terrains	185 660,00 €	46 415,00 €
	21312 – Constructions Bâtiments scolaires	30 000,00 €	7 500,00 €
	21318 – Constructions Autres bâtiments publics	100 000,00 €	25 000,00 €
	21351 – Installations générales... des constructions bâtiments publics	190 271,00 €	47 567,75 €
	2152 – Installations de voirie	26 000,00 €	6 500,00 €
	21532 – Réseaux d'assainissement	120 000,00 €	30 000,00 €
	21568 – Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	25 100,00 €	6 275,00 €
	2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	132 970,00 €	33 242,50 €
	21751 – Réseaux de voirie	134 831,00 €	33 707,75 €
	21831 – Matériel informatique scolaire	7 723,44 €	1 930,86 €
	21838 – Autres matériels informatiques	15 224,24 €	3 806,06 €
	21841 – Matériels de bureau et mobilier scolaire	3 084,20 €	771,05 €
	21848 – Autres matériels de bureau et mobiliers	15 820,00 €	3 955,00 €
2188 – Autres immobilisations corporelles	145 488,70 €	36 372,18 €	
23 – Immobilisations en cours	2312 – Agencements et aménagements de terrains (en cours)	48 000,00 €	12 000,00 €
	2313 – Constructions (en cours)	9 523 597,79 €	2 380 899,45 €
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	104 329,86 €	26 082,47 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :
Résultats : 93 votants – 93 pour – 0 contre – 0 abstentions

48. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Assainissement

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Assainissement 2024, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2023 (BP+DM+RAR 2022)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 CGCT
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	75 729,84 €	18 932,46 €
	2051 – Concessions et droits similaires	1 000,00 €	250,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2111 – Terrains	15 000,00 €	3 750,00 €
	2128 – Autres terrains	18 225,00 €	4 556,25 €
	21532- Réseaux d'assainissement	91 500,00 €	22 875,00 €
	21562 - Service d'assainissement	326 040,55 €	81 510,14 €
	2183 – Matériel de bureau et informatique	1 200,00 €	300,00 €
23 – Immobilisations en cours	2313 – Constructions	4 122 776,83 €	1 030 694,21€
	2315 – Installations, matériel et outillage techniques	777 026,50 €	194 256,63 €
	238 – Avances versées sur commandes d'immo. corporelles	20 000.00 €	5 000,00 €

30

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

49. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Chaufferie bois

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Chaufferie bois 2024, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2023 (BP+DM+RAR 2022)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT
20- Immobilisations Incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	4 620,00 €	1 155,00 €
21- Immobilisations Corporelles	2181 – Installations générales, agencements et aménagements divers	12 492,00 €	3 123,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

50. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Musée du Jouet

31

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Musée du Jouet 2024, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2023 (BP+DM+RAR 2022)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT
20 – Immobilisations corporelles	2051 - Concessions et droits similaires	3 990,00 €	997,50 €
21- Immobilisations Corporelles	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	9 086,00 €	2 271,50 €

	2158 – Installations, matériel et outillages techniques – Autres	16 973,00 €	4 243,25 €
	216 – Collections et œuvres d'art	2 280,00 €	570,00 €
	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	6 228,00 €	1 557,00 €
	2184 – Mobilier	7 800,00 €	1 950,00 €
	2188 – Autres	2 900,00 €	725,00 €

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

51. Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Centre Uxelles

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'AUTORISER, jusqu'à l'adoption du Budget Annexe Centre Uxelles 2024, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article budgétaire d'exécution	Crédits votés 2023 (BP+DM+RAR 2022)	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612- 1 CGCT
20 – Immobilisations Incorporelles	2051 – Concessions et droits similaires	2 000,00 €	500,00 €
	21351 – Installations générales... des constructions – Bâtiments publics	85 593,44 €	21 398,36 €

32

DE CHARGER Monsieur le Président de signer tout acte afférent à cette décision.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 93 votants – 93 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 20 h 39